Route cantonale - RC 177

La RC 177 est la future route de liaison entre la zone industrielle de Vufflens-la-Ville/Aclens et la jonction autoroutière de Cossonay. D'une longueur de 5,5 km, elle permettra d'éviter les localités de Vufflens-la-Ville et de Penthaz.

Elle comprend la route actuelle de la Plaine sur environ 1,6 km, un tronçon de 400 m de la route cantonale 251 existante entre Mex et Penthaz et plusieurs ouvrages d'art, dont un viaduc de 300 m enjambant la Venoge et les voies CFF. Le viaduc a fait l'objet d'un concours de projets dans le but de l'intégrer harmonieusement au site.

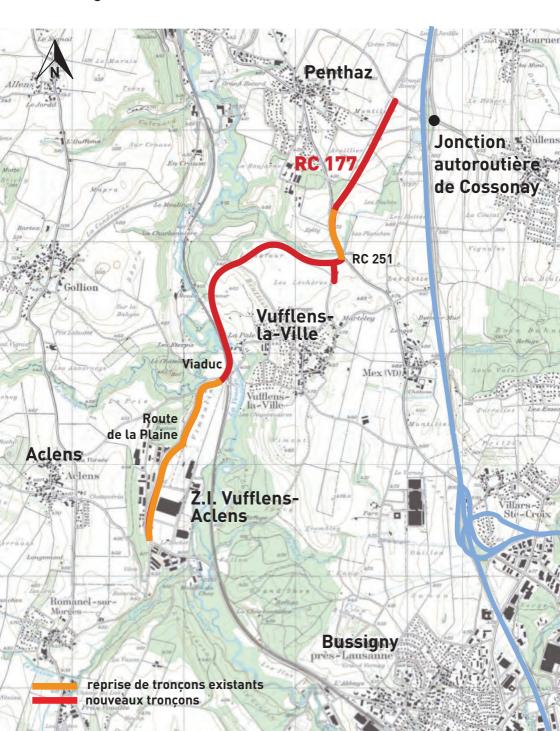
Dans le domaine de la protection de la nature, des forêts et du paysage naturel, le projet comprend plus de 40 mesures de compensations environnementales. La plupart de ces mesures vont dans le sens de créer des espaces de transition favorables à la biodiversité. Ces mesures sont coordonnées avec celles découlant du plan de protection de la Venoge.

Périmètre et durée des travaux

Les travaux seront réalisés dans plusieurs secteurs simultanément: évitements de Penthaz et de Vufflens-la-Ville, élargissement de la route de la Plaine à proximité de la zone industrielle de Vufflens-la-Ville/Aclens.

Les travaux préparatoires sont réalisés en 2015 et les fouilles archéologiques dès 2015, pendant 13 mois. Quant aux travaux principaux de construction de la route et du viaduc, ils se dérouleront sur 3 ans, de 2016 à 2018. Les travaux collectifs du syndicat d'améliorations foncières et les mesures de compensations environnementales sont planifiés de 2015 à 2018.

Situation générale



Planning intentionnel des travaux au 1er juin 2015

	2015	2016	2017	2018
Travaux préparatoires				
Fouilles archéologiques				
Travaux route de la Plaine				
Viaduc sur la Venoge				
Travaux principaux de la route				
Travaux collectifs du syndicat AF				
Mesures de compensations environnementales				
Mesure 4 PAC Venoge, bras secondaire				



Photomontage du futur viaduc et mesure 4 du PAC Venoge

▶ Conditions de circulation pendant les travaux



Le chantier nécessitera quelques adaptations

- 1 Fermeture partielle de la route de la Plaine (jusqu'à la fin 2016)
- 2 Déviation du trafic par Aclens pendant la fermeture de la route de la Plaine
- 3 Fermeture de la route communale du Moulinet
- 4 Légères perturbations dues aux mouvements des poids lourds du chantier sur la RC 251
- 5 Légères perturbations dues à la construction d'un giratoire : déviation du trafic de part et d'autre du carrefour selon les phases des travaux.

Pensez aux ouvriers qui travaillent sur le chantier. Respectez leur sécurité.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Pour en savoir plus

Moulin

du Choc

www.vd.ch/rc177 tél. + 41 21 316 72 72 - rc177@vd.ch

DGMR - Direction générale de la mobilité et des routes Division infrastructure routière, Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne

